

Questions et réponses

Lord Killanin face à Frank Reynolds, correspondant spécial d'ABC News et Jim McKay, chroniqueur sportif d'ABC

M. REYNOLD: Lord Killanin, comme vous le savez, le Sénateur Tunney, de Californie ainsi que d'autres membres du Sénat, ont déposé un projet de loi intitulé: « Loi sur l'athlétisme Amateur de 1974 » qui a pour objectif d'encourager et de coordonner la compétition athlétique et la bonne condition physique aux Etats-Unis.

Vous avez dit, semble-t-il, que si le Sénat ou le Congrès approuvent la loi Tunney, les Etats-Unis « risqueraient de s'exclure du Mouvement Olympique ». Est-ce bien ce que vous avez dit et si oui, pour quelles raisons?

Lord KILLANIN: En effet, j'ai dit quelque chose dans ce sens. J'ai étudié le projet de loi Tunney et divers autres allant dans le même sens. Vouloir aider les athlètes, contribuer à leur développement et à celui des installations est certes une chose excellente, mais le projet de loi Tunney prévoit la constitution d'un conseil de cinq personnes qui seraient en quelque sorte les grands patrons de ceux qui auront été choisis pour diriger tous les sports. Or, ceci serait en contradiction totale avec les procédures habituelles qui veulent que le sport international soit régi par les Fédérations Internationales. Chaque FI contrôle, dans chaque pays, une Fédération Nationale indépendante, qui y est affiliée.

Or, si un tel conseil devait être constitué, il est très probable que la liberté de ces fédérations s'en ressentirait et que les FI retireraient par conséquent leur reconnaissance aux Fédérations Nationales. Ceci revient à dire que pour les sports olympiques et même d'autres

sports, les athlètes des Etats-Unis ne seraient plus admissibles, que ce soit aux Jeux Olympiques ou aux compétitions internationales.

Un organisme d'Etat représente un danger. Je pense en effet qu'il implique davantage de fonctions, voire un parrainage et un contrôle politique des sports, ce qui est tout à fait inacceptable.

Nombre de pays ont des Ministères des Sports et ces ministères traitent de toutes sortes de choses. Mais ils s'occupent habituellement des possibilités et des installations à partir des écoles. Certains d'entre-eux octroient des subventions — dans mon pays, l'Irlande, nous n'avons pas de Ministre des Sports mais un Ministre de l'Education. Son assistant gère les fonds destinés aux sports, qui sont versés soit au CNO du pays, soit à la Fédération Nationale, en vue du développement des sports, pour l'envoi d'athlètes à l'étranger. Toutefois, il n'y a point de personnes expressément désignées et il n'y a pas d'ingérence de quelque sorte que ce soit. Je pense qu'il en est de même dans la plupart des pays. Il y a certes des exceptions, mais je crois pouvoir dire que chaque CNO est libre et indépendant. J'irai jusqu'à affirmer qu'il en est bien ainsi dans les pays d'Europe de l'Est que je connais assez bien.

M. MCKAY: Pouvez-vous préciser quelle est la disposition de ce projet de Loi qui vous inquiète?

Lord KILLANIN: Je pense tout d'abord à la création de ce conseil qui semble devoir être à caractère politique. Par

ailleurs, je crois savoir qu'il est question de constituer une fondation chargée de recueillir des fonds ce qui, en soi, est une très bonne chose.

Mais là encore, il s'agit de savoir si cette fondation sera à caractère gouvernemental ou privé et, sur la base de ma propre expérience, je crois pouvoir dire que si cette fondation relève du gouvernement, le secteur privé s'abstiendra d'y contribuer.

M. MCKAY: L'un des buts les plus intéressants du projet de loi Tunney est d'assurer une meilleure représentativité de nos athlètes au sein de notre CNO et de nos Fédérations.

Lord KILLANIN: Ceci est l'un des grands problèmes. Partout dans le monde certes, un fossé sépare les administrateurs sportifs des athlètes. Ceci est notamment dû au fait que nombre de concurrents de haut niveau, lorsqu'ils abandonnent les compétitions, disparaissent totalement de la scène sportive pour ne réapparaître que lorsqu'ils ont des cheveux gris.

Si nous pouvions amener davantage d'athlètes à s'occuper plus jeunes d'administration sportive, je pense que cela constituerait un avantage précieux.

M. REYNOLDS: Lorsqu'on décrit le Comité Olympique des États-Unis, et en fait d'autres organismes du mouvement Olympique, on dit souvent qu'ils sont: « empêtrés dans leur propre bureaucratie ».

Lord KILLANIN: Là encore, et je réponds en tant que Président du CIO, je ne partage pas ce point de vue.

Je pense que souvent, non seulement dans les CNO, mais dans l'administration des sports en général, des personnes d'un certain âge accèdent à des fonctions qu'elles conservent trop longtemps. Tout le monde faisant preuve de politesse à leur égard, elles perdent quelque peu le sens des réalités. Je ne pense pas que ce phénomène soit

l'apanage des États-Unis. Les athlètes de leur côté, ne disposent que de moyens de communications à peine suffisants. Mais la responsabilité de cet état de choses, incombe aussi bien aux athlètes qu'aux administrateurs.

M. MCKAY: Nombre de personnes sont troublées par le fait que le CIO procède à l'élection de ses membres par cooptation. Certains ont qualifié le CIO de club d'hommes influents, de club fermé auquel il est inutile de chercher à accéder pour le commun des mortels.

Lord KILLANIN: Voici encore une question embarrassante qui n'a cessé de se poser. Lorsque, au début, j'ai abordé les membres en ma qualité de président de mon propre CNO, je pensais que le système devait être plus démocratique. Mais, depuis lors, j'ai totalement changé d'avis. J'ai d'ailleurs été confirmé dans mes opinions, à l'occasion du congrès de Varna auquel assistèrent quelque 6 ou 700 délégués. Le CIO est le dépositaire du Mouvement Olympique, et ses mandataires, c'est-à-dire les membres, sont cooptés. En toute franchise, je pense que si nous avions un CIO, organisé selon le principe « d'un pays, un vote » nous aurions davantage de problèmes. C'est sous cet angle là que je crois que notre système actuel est celui qui nous convient le mieux. Nous ne devons pas être un club de riches vacanciers. Nous devons travailler dur; nous sommes tous des amateurs étant donné que nous ne touchons pas de rémunération sous quelque forme que ce soit. Je pense qu'en fait, cette situation peut être conservée et améliorée, mais la question mérite beaucoup de réflexion. Comme je vous l'ai dit, nos plans actuels porteront leurs fruits au cours des 25 ans à venir.

Mr. MCKAY: Lord Killanin, permettez-moi en cinq mots de vous poser une question; je suppose que votre réponse en comportera davantage: Qu'entend-on par « amateur »?

Lord KILLANIN: Eh bien, je sais ce qu'on entend par professionnel et nous nous efforçons de définir le terme de concurrent olympique. Dans les règles du CIO, nous utilisons en fait les termes « concurrents Olympiques », ce qui revient à dire que les intéressés ne sont pas des professionnels.

A l'heure actuelle, nous revoyons le texte de la règle 26, qui est notre règle d'admission. Elle porte notamment sur la citoyenneté, l'affiliation correcte, mais également sur les performances, qui ne doivent pas entraîner de grands avantages matériels.

M. McKAY: Vous avez parlé d'importants avantages matériels...

Lord KILLANIN: Même actuellement... nous désapprouvons en principe le manque à gagner, sauf en cas de soucis financiers etc.

« Manque à gagner » signifie que lorsque vous travaillez pour une société, et que votre employeur ne veut pas vous verser de salaire pendant vos absences aux compétitions, ce salaire est versé par d'autres sources. Le problème est que, pour les diverses FI, la question se pose de façon différente. Le bénéficiaire d'un manque à gagner ne doit pas toucher une somme excédant son revenu normal.

M. McKAY: Pensez-vous qu'il soit bon que cet argent soit payé par la fédération sportive?

Lord KILLANIN: Si ce manque à gagner est autorisé, il doit être versé directement ou indirectement par la Fédération Internationale, la fédération nationale ou le Comité National Olympique suivant le cas.

Nous estimons avant toute chose que personne ne devrait gagner de l'argent grâce au sport qu'il ou elle pratique, et de ce fait, nous veillons à ne pas payer davantage que le salaire habituellement perçu.

M. McKAY: Que pensez-vous de cette règle adoptée récemment par notre NCAA¹, et selon laquelle une personne peut être amateur dans un sport et professionnel dans un autre?

Lord KILLANIN: Nous avons été amenés à conclure que pour les JO un tel contrôle est impossible à exercer et nous avons décidé que cette question relevait de la compétence de chaque fédération.

M. REYNOLDS: Lord Killanin, permettez-moi de vous poser une question très simple qui préoccupe cependant les esprits de tous les habitants de ce pays et du monde.

Quelles mesures sont à la portée du CIO afin d'éviter que Montréal ne devienne un nouveau Munich?

Lord KILLANIN: Soyons réalistes. Si quelqu'un a décidé et prévu d'assassiner untel ou untel, il est bien difficile de l'en empêcher. Bien entendu, des dispositions rigoureuses seront prises afin de contrôler de très près le village olympique et les lieux de compétition. Nous surveillons ces problèmes de très près et leur accordons toute notre attention. Mais vous savez bien que même à New York, la sécurité n'est pas ce qu'elle devrait être...

M. REYNOLDS: La question de la sécurité est-elle déterminante lors du choix d'une ville candidate à l'organisation des JO?

Lord KILLANIN: Je n'irai pas jusqu'à dire qu'elle est déterminante. En effet, nous tenons d'abord compte des installations techniques disponibles et demandons pour cela conseil aux fédérations.

Puis nous nous assurons de la libre admission, dans les pays, de tous les concurrents accrédités, des journalistes etc.

M. REYNOLDS: Sur ce point précis du libre accès, n'y a-t-il pas eu certains

¹ National Collegiate Athletic Association.

problèmes lors des Jeux Universitaires à Moscou avec des journalistes israéliens?

Lord KILLANIN: J'ai assisté à ces Jeux Universitaires et ai, en fait, été en contact avec diverses organisations de journalistes. Tout ce que j'ai pu apprendre, c'est que certains journalistes venus d'Israël ont soit été refoulés, soit n'ont pas obtenu de visas en Suisse.

Il ne m'appartient pas de déterminer si les personnes en cause étaient réellement des journalistes ou non.

Pour ce qui est des Jeux Olympiques, nous travaillons en étroite collaboration avec les associations de journalistes de chaque pays, et avec les CNO. Par conséquent, nous pouvons exercer un contrôle et veiller à ce que tous les journalistes se rendant aux Jeux soient tous accrédités.

M. McKAY: Si les Jeux sont confiés à Los Angeles, l'Etat de Californie pourrait décider de procéder à un référendum pour les rejeter tout comme le Colorado. Cette éventualité vous préoccupe-t-elle?

Lord KILLANIN: Ceci regarde Los Angeles.

M. McKAY: Pensez-vous que le CIO demandera des garanties?

Lord KILLANIN: Oui. En effet, nous ne saurions tolérer un autre Denver qui a perdu beaucoup de temps et d'argent; cela peut se produire à Los Angeles ou ailleurs, et il vaut mieux avoir des garanties.

M. McKAY: Pensez-vous que nous assisterons, à Montréal, à un recul du nationalisme? Verrons-nous tous les athlètes vêtus de blanc? N'entendrons-nous plus d'hymnes nationaux?

Lord KILLANIN: A Montréal, rien ne sera changé. Nous avons discuté de ces questions et mon point de vue — je suis en minorité et démocrate — est que les ethnies aiment les hymnes — je ne prévois pas de changement important jusqu'en 1980. »